



Taxe habitation à une adresse inconnue

Par Nawoul

Bonjour,

Mon mari à reçu il y a quelques temps une taxe d'habitation à payer de 2013 d'un appartement où il n'a jamais résidé à son nom et celui de son ex avec qui il est resté 2 mois.

En effet en 2013 (marié que depuis decembre 2015) nous nous étions séparés 5 mois environ mais il a toujours habité chez moi où il déclarait ses impôts (bail à mon nom) et nous partagions la taxe d'habitation.

Après un RDV avec un conseiller nous avons fait un courrier AR avec tous les justificatifs prouvant qu'il habitait à mon domicile et que tous était en règles nous venons de recevoir un refus et ils demandent de payer quand même.

Quel recours avons-nous, devons nous porter plainte contre cette femme en attendant le prochain rdv avec les impots.

Merci d'avance

Par morobar

Bonjour,
devons nous porter plainte contre cette femme
Quelle femme ?

Si le contrôleur rejette la réclamation, c'est qu'il est en possession d'un dossier prouvant la domiciliation de votre conjoint/compagnon à l'adresse en question au 1er janvier de l'adresse considérée.